

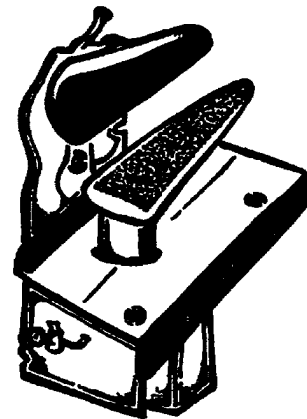
TORONTO WORKERS' HEALTH & SAFETY LEGAL CLINIC

Dangers pour la santé dans l'industrie du nettoyage à sec

Le nettoyage à sec comprend le nettoyage et le dégraissage des fibres naturelles et synthétiques, de la fibre de poil et des produits de cuir à l'aide de solvants ne contenant pas d'eau. La saleté est retirée dans des machines à laver au moyen d'un solvant. Le solvant est ensuite extrait du tissu dans desessoreuses centrifuges. Le tissu est séché par culbutage, et la finition se fait avec des presses à repasser. Les taches résistantes à la machine à laver s'enlèvent manuellement à l'aide de solvants.

Les principaux dangers de l'industrie du nettoyage à sec sont les suivants :

- exposition à des produits chimiques utilisés dans les machines ou pendant le processus de détachage manuel;
- risques d'incendie;
- dangers liés à l'ergonomie.



Produits chimiques

Environ 90 % des nettoyeurs à sec utilisent le tétrachloroéthylène (PERC) comme solvant dans leurs machines. Ce produit chimique peut pénétrer dans le corps par voie respiratoire ou cutanée. Les travailleurs ne doivent pas être exposés à plus de 25 parties par million de tétrachloroéthylène par période de huit heures. Les études sur les nettoyeurs à sec démontrent que 20 % d'entre eux excèdent cette limite.

L'inhalation de tétrachloroéthylène peut causer les symptômes suivants : dépression du système nerveux central, confusion, étourdissements, maux de tête, somnolence, irritation des yeux, du nez et de la gorge, dommages au foie et aux reins, voire le cancer. Une exposition cutanée répétée au tétrachloroéthylène peut provoquer la sécheresse, l'écaillage et le craquèlement de la peau (dermatite).

Les solvants qui suivent peuvent servir au processus de détachage manuel au moment du nettoyage à sec :

- méthylisobuthylcétone;
- naphta;
- trichloroéthylène;
- oxyde de mésityle
- acide fluorhydrique.



Ces produits chimiques toxiques peuvent pénétrer dans le corps par contact cutané, oculaire et respiratoire. Cependant, les études ont révélé que l'inhalation de ces produits chimiques pendant le détachage est minimisée en raison de l'utilisation de petites quantités pendant un laps de temps plus court.

Risques d'incendie

Bien que le tétrachloroéthylène ne soit pas un produit inflammable, les solvants à base de pétrole comme le solvant Stoddard et les essences minérales le sont. Dix pour cent des nettoyeurs à sec utilisent ces solvants. Ils représentent un danger important pour la santé.

Dangers liés à l'ergonomie

Les travailleurs chargés du pressage font face à des risques ergonomiques en raison du caractère dynamique et répétitif de leur travail. Le fait de tendre les bras, de saisir des objets et d'adopter des postures inconfortables fait partie de leur travail. Selon des études, une forte proportion de ces travailleurs éprouvent des maux de dos. De plus, le fait d'être toujours en position debout cause des problèmes aux jambes.

Prévention

La responsabilité de votre employeur vis-à-vis de la loi est de conserver un milieu de travail sain et sécuritaire.

L'employeur devrait effectuer ce qui suit :

- opter pour des produits chimiques et du matériel plus sécuritaires lorsque c'est possible;
 - changer les processus dangereux;
 - prévoir des procédures pour les travailleurs afin d'atténuer les risques;
 - utiliser des méthodes de nettoyage par voie humide, le cas échéant;
 - assurer une ventilation adéquate;
 - veiller à l'entretien du matériel.
-
- s'assurer que les lieux de travail sont propres et disposés de façon optimale;
 - éloigner les travailleurs le plus possible des sources de danger;
 - surveiller continuellement les endroits dangereux;
 - assurer la formation des travailleurs;
 - effectuer la rotation des travailleurs de façon à varier les tâches;
 - surveiller les travailleurs;
 - offrir de l'équipement de protection individuelle.



Pour en savoir davantage sur les dangers et sur vos droits au travail, communiquez avec :

Toronto Workers' Health & Safety Legal Clinic
180 Dundas Street West, Suite 301
Toronto, M5G 1Z8
Téléphone : (416) 971-8832 Télécopieur : (416) 971-8834

Financement accordé par Citoyenneté et Immigration Canada



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada